

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le secrétaire d'État chargé
du Logement et de l'Urbanisme*

Paris, le **12 MARS 2010**

Référence : D10004974

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 23 février dernier, vous m'avez alerté de difficultés rencontrées sur le terrain pour mettre en œuvre le chantier de la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile.

Lors de notre entretien du 2 mars dernier, vous m'avez fait part de propositions pour améliorer la mise en œuvre de cette réforme.

J'ai bien conscience que nous sommes dans la phase la plus difficile de la démarche de refondation puisqu'il s'agit de rendre concrètes et opérationnelles les vingt propositions partagées sur lesquelles nous nous sommes engagés, Etat et secteur associatif.

C'est pourquoi les retours des services de l'Etat et les observations du monde associatif m'amènent à assouplir le calendrier initialement prévu, tout en gardant l'objectif que les nouveaux outils structurants soient opérationnels pour l'été prochain.

Il m'importe que la mise en œuvre de cette réforme importante soit étroitement pilotée, au plan national comme au plan local. C'est le message que j'ai adressé à l'ensemble des préfets la semaine dernière.

C'est pourquoi, j'ai demandé au préfet Alain Régnier, préfet délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, de réunir au moins une fois par mois un comité de la refondation qui sera chargé de suivre cette démarche et de garantir sa cohérence. Il réunira les services de la DGCS, ceux de la DHUP, les têtes de réseaux associatives (FNARS, UNIOPSS, Croix Rouge Française, ...) ainsi que les représentants des bailleurs sociaux (USH). Cette instance, qui se veut restreinte dans sa composition et souple, permettra de faire remonter les difficultés locales et de définir des réponses communes. La première réunion ce comité se tiendra le 18 mars prochain.

Vous évoquez la difficulté à tenir les délais concernant la mise en place des deux outils structurants de la réforme que nous avons engagée à savoir, les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI), et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).

.../...

Madame Nicole MAESTRACCI
Présidente
Fédération Nationale des Associations
d'accueil et de Réinsertion Sociale
76 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS

Les PDAHI ont pour objectif d'installer une pratique de la planification territoriale qui permettra de déterminer une programmation pluriannuelle de l'offre et d'engager les évolutions nécessaires en terme qualitatif. La logique du « logement d'abord » implique en effet de privilégier les alternatives à l'accueil en structures d'hébergement (sous-location, logement accompagné ou adapté).

Ces Plans permettront de donner une visibilité aux acteurs de terrain, d'orienter la contractualisation pluriannuelle avec les opérateurs associatifs et d'éclairer la préparation de l'exercice budgétaire pluriannuel de l'Etat pour 2011-2013. C'est pourquoi les PDAHI devront être impérativement élaborés pour le 1^{er} juin prochain.

Il s'agit de finaliser une première génération de plans qui s'enrichiront progressivement au fur et à mesure de leur mise en œuvre et de leur évaluation. L'objectif est d'enclencher une dynamique de planification, de définir les objectifs de réorientation de l'offre pour les années à venir, de se doter également, comme vous le préconisez, d'indicateurs de résultat permettant de mesurer l'adaptation des réponses aux besoins.

Le délai supplémentaire doit être mis à profit pour conduire une concertation étroite avec les associations et procéder à une analyse approfondie des besoins, notamment s'agissant des réponses à apporter en termes de relogement. Cette analyse ne saurait résulter de la simple addition des demandes.

S'agissant de la mise en place des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), des instructions seront données d'ici une dizaine de jours aux préfets pour engager la concertation avec les acteurs locaux, notamment associatifs. Les crédits nécessaires de première installation seront parallèlement délégués et vous serez informés de leur répartition. J'ai souhaité là encore assouplir les délais, afin de tenir compte des difficultés relevées dans certains départements. Les SIAO devront être opérationnels d'ici le 15 septembre prochain.

Le choix des deux opérateurs, celui chargé de l'urgence et celui chargé de l'insertion, sera laissé à l'appréciation des préfets et devra se fonder sur des critères transparents et clairs, donc non contestables. Sur certains territoires, un même opérateur pourra être choisi. Je souhaite en tout état de cause que le schéma retenu au plan national puisse être adapté aux spécificités de chaque territoire (préexistence d'un dispositif d'orientation, implication des collectivités territoriales, etc.). Les opérateurs retenus devront être légitimes et reconnus. C'est la garantie de la réussite des SIAO. De leur capacité à fédérer l'ensemble des acteurs locaux dépendra le bon fonctionnement du dispositif.

J'ai bien conscience que le SIAO peut impliquer des changements profonds dans les pratiques professionnelles des acteurs de terrain, services de l'Etat et des collectivités locales, bailleurs sociaux, associations. L'enjeu est de replacer les besoins de la personne au cœur du dispositif de prise en charge, pour lui garantir un parcours aussi adapté que possible. Je ne doute donc pas que nous puissions parvenir ensemble à cet objectif, tout en respectant les spécificités de chaque département, tant en terme de calendrier, qu'en terme d'organisation.

Le particularisme de la région Ile-de-France m'a ainsi conduit, comme vous le savez, à confier à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une mission consistant à faire des propositions d'organisation de la veille sociale dans cette région d'ici la fin du mois d'avril. Votre fédération sera évidemment associée à cette mission.

S'agissant des systèmes d'information qui seront développés pour assurer l'interface entre l'offre et la demande, des précisions vous seront apportées sous une semaine.

Parallèlement, l'élaboration d'un référentiel national prestations/coût se poursuit dans le cadre d'un groupe de travail réunissant associations et services de l'Etat à échéance du 15 avril prochain. Seront prochainement abordées dans ce cadre les modalités d'allocation des financements de l'Etat pour les prochains exercices. J'ai eu l'occasion de préciser que je n'envisageais pas de tarification à l'acte, système inadapté à ce secteur. L'enjeu est d'introduire plus d'équité dans les financements.

.../...

Vous m'interrogez, par ailleurs, sur la mise œuvre du programme d'humanisation financé dans le cadre du Plan de relance de l'économie. Une évaluation des projets remontés au niveau national a été effectuée, au vue de laquelle l'Anah procédera à la répartition de ses enveloppes lors de son prochain conseil d'administration. Il sera nécessaire de s'assurer que l'un des objectifs prioritaires du programme, à savoir la suppression des dortoirs, sera bien atteint. J'ai demandé à mes services de vous associer dans le cadre de la mission d'accompagnement des gestionnaires de structures qui vous a été confiée.

Vous m'alertez, par ailleurs, sur la nécessité de crédits complémentaires du programme 177. Je vous confirme que mon objectif est de parvenir à une enveloppe suffisante pour répondre aux besoins identifiés en 2010. Nous avons procédé à une évaluation des besoins complémentaires, accrus notamment par un hiver particulièrement rigoureux, et nous avons engagé la discussion avec le ministère en charge du budget. Les arbitrages ne sont pas encore intervenus à ce jour. D'ores et déjà, conformément aux orientations stratégiques de la refondation, j'ai demandé au directeur général de la cohésion sociale de reconduire les crédits d'accompagnement dans et vers le logement du Plan de relance, sur la base d'un bilan qualitatif des actions financées en 2009.

Enfin, j'ai décidé d'accélérer dans les prochains mois le travail interministériel, notamment dans la perspective d'un prochain Comité interministériel de lutte contre l'exclusion, afin d'améliorer la prévention de la mise à la rue ainsi que les conditions d'accompagnement et de prise en charge des personnes sans domicile dans le cadre de la stratégie nationale que nous avons initiée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Benoist APPARU